

# Note d'unité

## Unité | N° 2021-12

Décision du 25 mai 2021

---

**Décision n° VOIE 2021-12 du 25 mai 2021**  
**portant délégation de signature du directeur de l'unité opérationnelle VOIE du**  
**département RATP Infrastructures**  
**au personnel de l'encadrement de l'unité opérationnelle VOIE**

---

### **Le directeur de l'unité opérationnelle VOIE,**

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 31 décembre 2019 (note générale n° 2020-01) au directeur de la Direction de la Gestion Opérationnelle des Actifs [DGOA] du département RATP Infrastructures par la Présidente-Directrice générale de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 17 janvier 2020 (note de département n° RATP Infrastructures 2020-04) au directeur de l'unité opérationnelle VOIE par le directeur de la DGOA du département RATP Infrastructures ;

### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

De donner délégation à :

- Mme Laetitia GASCOIN, responsable de l'entité PRP de l'unité VOIE ou à,
- M. Richard HERMANN, responsable de l'entité métro/tramway du pôle maintenance opérationnelle de l'unité VOIE ou à,
- M. Damien POIRIER, responsable de l'entité RER Ligne A du pôle maintenance opérationnelle de l'unité VOIE ou à,
- M. David MARQUAND, responsable de l'entité RER Ligne B du pôle maintenance opérationnelle de l'unité VOIE ou à,
- M. Matthieu CHOLET, responsable de l'entité Ateliers de Villette (VLT) de l'unité VOIE ou à,
- M. Praveen BASKARANATHAN, adjoint au responsable de l'entité métro/tramway du pôle maintenance opérationnelle de l'unité VOIE ou à,
- M. Samuel HAZIZA, adjoint au responsable de l'entité RER Ligne A du pôle maintenance opérationnelle de l'unité VOIE ou à,



- 
- M. Raphaël PLARD, adjoint au responsable de l'entité RER Ligne B du pôle maintenance opérationnelle de l'unité VOIE ou à,
  - M. Jean-Louis DRIGEARD-DESGARNIER, adjoint au responsable de l'entité Ateliers de Villette (VLT) de l'unité VOIE.

à l'effet de signer, en son nom, tous les documents relatifs à l'enquête faisant suite soit à un accident grave du travail ou d'incidents répétés ayant révélé un risque grave, soit à la découverte d'un danger ou risque grave, d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ou d'une atteinte aux droits des personnes.

## **Article 2**

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site Internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait à Paris, le 25 mai 2021

Olivier SAÏZ  
Directeur de l'unité opérationnelle VOIE